



Assemblée générale

Distr. générale
10 octobre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 120 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme*

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 57/311 du 18 juin 2003, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-huitième session, un nouveau rapport sur la situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW).

Les dépenses effectives de l'Institut pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2003 ont été inférieures aux prévisions. Compte tenu de cette réduction des dépenses et de la subvention supplémentaire de 250 000 dollars, prélevée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, dont le déblocage a été approuvé par l'Assemblée générale dans la même résolution, on estime qu'au 31 décembre 2003, le solde inutilisé du Fonds d'affectation spéciale de l'Institut pourrait s'établir à quelque 450 000 dollars. Ces ressources permettront à l'Institut de poursuivre ses activités jusqu'à fin mai 2004, mais à un niveau qui sera loin d'être optimal. Il est proposé que l'Assemblée prenne note du présent rapport.

* La présentation tardive de ce document est due au fait qu'il a fallu observer l'évolution de la situation financière de l'Institut pendant un laps de temps suffisant avant d'établir le rapport.



I. Introduction

1. Aux paragraphes 5 et 8 de sa résolution 57/311 du 18 juin 2003 sur la situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), l'Assemblée générale a :

a) Approuvé le déblocage du montant de 250 000 dollars mis de côté dans le fonds de réserve pour l'exercice biennal 2002-2003 conformément à sa décision 57/580, à titre de financement complémentaire devant permettre à l'Institut de poursuivre ses activités de base en 2003, et décidé d'ouvrir un crédit de 250 000 dollars à cet effet;

b) Prié le Secrétaire général de lui faire rapport à sa cinquante-huitième session sur la situation financière de l'Institut.

2. Le présent rapport est soumis conformément au paragraphe 8 de cette résolution.

II. Arrangements administratifs et financiers actuels et situation financière de l'Institut

3. Conformément au paragraphe b) de la décision 57/580 de l'Assemblée générale, un montant de 250 000 dollars a été viré au Fonds d'affectation spéciale de l'INSTRAW en janvier 2003, ce qui a porté le solde du Fonds à 687 780 dollars au début de l'année. Comme indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général sur la question (A/57/797), au cours des quatre premiers mois de 2003, le montant total des recettes encaissées par le Fonds s'est élevé à 138 919 dollars, dont 127 925 dollars sous forme de contributions versées par des gouvernements et 10 994 dollars sous forme de recettes diverses en provenance d'autres sources, notamment les intérêts créditeurs.

4. Au moment de l'établissement du rapport susmentionné, en avril 2003, on estimait que les ressources disponibles seraient suffisantes pour financer les activités de l'Institut, notamment les traitements des huit membres du personnel (1 D-2, 1 P-3, 2 P-2 ou P-1 et 4 agents des services généraux) et les dépenses de fonctionnement correspondantes jusqu'à la fin novembre 2003, étant entendu que la nomination du Directeur interviendrait le 1er mai. Il était également prévu qu'un montant supplémentaire de 100 000 dollars serait requis pour assurer le fonctionnement de l'Institut jusqu'au 31 décembre.

5. Lors de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement, qui s'est tenue à New York le 5 novembre 2002, les annonces de contributions au Fonds d'affectation spéciale de l'INSTRAW ont atteint 11 136 dollars. Au 30 septembre 2003, aucune de ces annonces ne s'était encore matérialisée, alors qu'au 29 septembre 2003, des contributions supplémentaires d'un montant de 20 079 dollars avaient été annoncées. Au 30 septembre, le montant total des contributions annoncées au Fonds et non versées s'établissait à 76 074 dollars.

6. À la suite de l'adoption de la résolution 57/311 de l'Assemblée générale, un montant de 250 000 dollars a été versé au Fonds d'affectation spéciale de l'INSTRAW. Au cours de la période couverte par le présent rapport (17 avril-30 septembre), le Fonds a perçu des recettes supplémentaires d'un montant de

10 421 dollars, dont 2 999 dollars sous forme de contributions versées par des gouvernements et 7 452 dollars sous forme de recettes diverses. On trouvera dans le tableau 1 ci-après un état des recettes et des contributions annoncées mais non versées en 2003.

Tableau 1
Recettes et contributions annoncées au Fonds d'affectation spéciale de l'INSTRAW en 2003

(En dollars des États-Unis)

	<i>Janvier-avril</i>	<i>Mai-septembre</i>	Total
Contributions versées par des gouvernements	127 925	2 999	130 924
Recettes diverses	10 994	7 452	18 446
Total des recettes	138 919	10 451	149 370
Contributions annoncées mais non versées au 30 septembre 2003	11 136	20 079	31 215

7. Le Directeur de l'Institut n'ayant toujours pas été nommé et les activités étant, de ce fait, réduites, les dépenses ont été inférieures aux prévisions, s'établissant à 360 253 dollars au cours de la période du 1er janvier au 30 septembre 2003, comme indiqué dans le tableau 2 ci-après.

Tableau 2
Dépenses de l'Institut au cours de la période janvier-septembre 2003

(En dollars des États-Unis)

	<i>Janvier-avril</i>	<i>Mai-septembre</i>	Total
Traitements et autres dépenses de personnel	115 634	114 076	229 710
Consultants et experts	15 989	54 916	70 905
Voyages	4 328	574	4 902
Services contractuels	11 316	–	11 316
Dépenses de fonctionnement	9 363	10 098	19 461
Achats	1 759	3 286	5 045
Dépenses diverses	14 551	4 363	18 914
Total des dépenses	172 940	187 313	360 253

8. Au 30 septembre 2003, le solde du Fonds d'affectation spéciale de l'Institut était estimé à 726 898 dollars. En supposant que le Directeur soit nommé en octobre 2003, on estime que le solde du Fonds d'affectation spéciale de l'INSTRAW au 31 décembre serait d'environ 450 000 dollars, comme indiqué au tableau 3 ci-après.

Tableau 3
Situation financière de l'Institut en 2003

(En dollars des États-Unis)

Solde d'ouverture	687 781
Recettes :	
Contributions versées par des gouvernements	130 924
Recettes diverses	18 446
Total partiel.	837 151
Subvention approuvée par l'Assemblée générale ^a	250 000
Total des recettes	1 087 151
Dépenses de fonctionnement (janvier-septembre).	(360 253)
Solde du Fonds au 30 septembre	726 898
Dépenses de fonctionnement prévues (octobre-décembre).	(273 347)
Excédent/(déficit) prévu au 31 décembre	453 551
Solde de clôture prévu	453 551

^a Voir résolution 57/311.

9. Le montant de 453 551 dollars est suffisant pour financer les activités de l'Institut, notamment les traitements des huit membres du personnel et les dépenses de fonctionnement, jusqu'à la fin de mai 2004. Comme précédemment, on a calculé les dépenses relatives au personnel en se fondant sur l'hypothèse selon laquelle les huit postes seront pourvus, et les dépenses de fonctionnement sur la base des dépenses mensuelles moyennes de 2001 et 2002, alors que le poste de directeur était pourvu. Si l'Institut devait continuer de tourner au ralenti et les dépenses se situer au même niveau qu'au cours des neuf premiers mois de 2003, les ressources disponibles permettraient de financer ses activités jusqu'à la fin de juin 2004. Toutefois, il convient de souligner que le fonctionnement actuel de l'Institut est foncièrement improductif et qu'il faudrait lui allouer des ressources sensiblement plus élevées pour qu'il retrouve son efficacité.

III. Conclusion

10. **L'Assemblée générale voudra peut-être prendre note du présent rapport.**